

CONTRAT DE PENSION CANINE GARD'O POIL

Pensionnaire(s)

Nom du chien : Age : Race / type :

☐ Mâle Castré : OUI / NON

☐ Femelle Stérilisée : OUI / NON

Si non > date des dernières chaleurs : / /

N° de tatouage ou puce électronique :

- Autorisation pour sortir le(s) chien(s) en dehors du lieu de résidence de la pension : OUI / NON
- Autorisation transport en voiture : OUI / NON (Non, sauf cas d'urgence vétérinaire)
- Autorisation pour prendre le chien en photo et diffusion sur réseaux sociaux : OUI / NON

Problème de santé connu :

Traitement en cours/ médicament à donner :

Comportement : S'est-il déjà battu avec d'autres chiens ? A-t-il déjà percé la peau d'un autre chien ? Déjà tuer un autre animal (Poules/chat) ? Fugueur ?

Propriétaire

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Numéro de pièce d'identité : _____

Tél Portable : _____ Mail : _____

Personne à contacter en cas de voyage hors département et coordonnées:

Règlement intérieur

La pension Gard'O Poil est déclarée à la préfecture et la DAAF de la Réunion et agréée par les services vétérinaires. Ce règlement intérieur est établi afin d'éviter tout litige et tout malentendu entre les propriétaires des chiens et nous-même et nous vous prions donc d'en accepter les conditions suivantes :

- **Réservation du séjour** : Les réservations sont actées par écrit par message (messenger, sms, what'sapp). Lors de votre réservation nous vous demanderons d'accepter dans son intégralité le règlement intérieur de la pension ainsi que du contrat de pension.
- **Arrivées et départs** : Les arrivées et les départs se font sur rendez-vous, l'heure de l'arrivée et du départ doivent systématiquement être communiqué au préalable
Jour d'entrée toujours facturés quel que soit l'heure d'arrivée.
Jour de départ offert/remboursé sur les longs séjour (+10j) si départ avant 12h.
- **Vaccination Obligatoires** : RCHPPIL : Rage, Maladie de Carré, Hépatite, Parvovirose, Parainfluenza, Leptospirose, Toux du chenil et vermifugé avant leur arrivée. La vaccination contre la parvovirose est obligatoire pour les chiots de moins de 6 mois, un test Snap parvovirose négatif pourra également vous être demandé. Si le chien attrape une maladie contagieuse la pension ne pourra pas en être tenu responsable, c'est un risque inhérent à la vie canine.
- **Le traitement contre les parasites externes et internes est obligatoire** : La pension décline toute responsabilité si le chien a des parasites après son séjour en pension, ce qui serait dû au fait que le traitement antiparasitaire effectué avant l'entrée en pension n'aurait pas été efficace. S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension ou de l'animal celui-ci se verra administré au frais des propriétaires un traitement
- **Visite comportementale** : La visite comportementale est obligatoire avant tout séjour. Merci de vous y prendre au plus tôt pour effectuer cette visite. Elle vous permettra de voir par vous-même si la pension vous convient, si elle convient à votre animal et si son comportement permet de l'accepter en pension « familiale ». Seuls les chiens sociables sans troubles de comportement seront admis. Les chiens non stérilisés ne sont pas admis
- **L'alimentation** habituelle en quantité suffisante pour la durée du séjour ainsi que le carnet de vaccination doivent être fournis par le propriétaire. En cas d'insuffisance de nourriture, la pension en fournira à la charge du propriétaire (<10kg) = 2€/j, repas chien moyen (10kg-22kg) = 3€/j, repas gros chien (sup à 22kg) = 4€/j.
- La pension canine est basé sur le bien être des pensionnaires, ce qui passe par la sociabilisation des chiens lors des sorties ou des moments de jeux. La pension fera son maximum pour que les animaux entretiennent des relations sociales entre eux et dans la majorité du temps votre compagnon sera en compagnie d'autres congénères. Le propriétaire est conscient des risques associés et la pension ne pourra en aucun cas être tenue responsable des blessures éventuellement engendré par la vie canine. Ainsi chaque propriétaire est conscient des risques encourus par son chien, risque de chute et blessure, jeu entre chien, morsures, glissades, fracture, ingestion d'objets, retournement d'estomac...etc
La pension mettra tout en œuvre au bon déroulement du séjour, au bien être physique et psychologique de l'animal, mais décline toute responsabilité en cas d'incident. Le propriétaire s'engage à nous avertir des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels, ou tout autre pouvant nuire à son animal
La pension se réserve le droit d'isoler un chien pour sa santé ou la sécurité des autres.
- En cas de comportement anormal, maladie ou blessures : En cas de maladie, blessures, ou tout comportement anormal de votre chien survenu pendant la durée du séjour, la pension s'engage à vous contacter, à soigner par ses propres moyens l'animal ou à le faire examiner auprès du vétérinaire référent de la pension. Le propriétaire nous donne ici le droit de faire procéder aux soins estimés nécessaires et utiles. Les frais issus de ces soins, le coût des éventuels traitements resteront à la charge du propriétaire et devront être avancés, un devis sera proposé au propriétaire qui devra le valider.
- En cas de décès de votre chien : La pension dégage toute responsabilité en cas de décès résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou inhérent à la nature de l'animal (maladie, vieillesse, accident dû à la vie canine...) et ne pourra pas être tenu responsable. En cas de décès pendant le séjour du chien, une autopsie pourra être pratiquée à la demande du propriétaire par le vétérinaire de son choix et à ses frais afin d'en déterminer la cause. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée
- Les sorties en extérieur : Des sorties en dehors du lieu de résidence pourront être organisées (rivière, forêt...) pour les propriétaires qui le souhaite. Le propriétaire du chien est conscient des risques que cela implique (blessures entre chiens, accidents, fugues...) La pension ne pourra en aucun cas être tenu responsable si un accident/incident propre à la vie canine survenait durant le trajet ou la sortie en elle-même. Les propriétaires de chiens acceptent que leur chien soit promené en longe de 10mètres ou en liberté si l'éducation du chien le permet.

- En cas de fugue : Si malgré nos précautions (clôture à 2m de hauteur), votre animal fugue et venait à s'échapper, notre responsabilité ne pourra pas être engagée. Les conséquences liées à cette fugue ou ses tentatives seront sous la responsabilité du propriétaire. Tout sera mis en œuvre pour retrouver l'animal dans la mesure du possible.
- En cas de dommage/dégradation causé par votre chien : Votre responsabilité civile est engagée pour les dommages éventuels causés par votre chien pendant le séjour (morsure, destruction...). Les dégâts matériels qui pourraient être occasionnés par l'animal pendant son séjour pourront être facturés au propriétaire (vidéosurveillance à l'appui)
- La pension décline toute responsabilité dans le cas où le matériel du chien (panière, gamelles...) est détérioré ou détruit. La pension s'engage à prodiguer quoi qu'il arrive un lieu de repos sec, confortable et à l'abri.
- Tout chien non repris de la pension 7 jours après la date de départ prévue dans le contrat, sans nouvelle de son propriétaire, sera considéré comme abandonné. Ceci entraînera des poursuites judiciaires envers son propriétaire.
- **Païement** : Nous vous demandons de régler l'intégralité du séjour lors de l'arrivée de votre animal. Tous frais supplémentaires seront acquittés à la sortie du pensionnaire. Les journées supplémentaires non prévues seront facturées 20 euros/j.
- En cas de prolongement du séjour : Si vous ne pouvez pas venir chercher votre chien à la date de départ prévue, il convient de nous prévenir au plus vite. Chaque journée supplémentaire devra être réglée à la sortie du pensionnaire. La prolongation pourra être refusée si la pension est complète.
- Toute annulation pour une garde longue durée (à partir de 7 jours) se fait 30 jours avant le premier jour de garde. Sans quoi nous nous réservons le droit de garder l'acompte. Les séjours écourtés, les jours annulés ne seront pas remboursés
- La pension est entièrement équipée de vidéo surveillance, elle pourra le cas échéant et en fonction de la qualité de l'image, justifier du comportement d'un animal ou d'un problème survenu

M, Mme..... reconnaît avoir pris connaissance des conditions ci-dessus stipulées et déclare les accepter sans réserve

Gard'O Poil
Louis JAFFARD

nom et signature propriétaire :

Vous devez en prendre connaissance obligatoirement mais vous n'êtes pas obligé de les imprimer.

1. Présentation de l'entreprise

GARD'O POIL -*Pension canine*-

SIRET : 90919099300016

Gérant : Louis JAFFARD Certificat de capacité N°2022/1a8b-a68

2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire accueille et garde les animaux confiés par leurs propriétaires (ci-après « le Client »).

3. Conditions d'admission

L'animal confié doit obligatoirement :

- être identifié (puce électronique ou tatouage),
- être à jour de ses vaccins (carnet de santé à fournir),
- être en bonne santé et exempt de maladie contagieuse,
- être traité contre les parasites (puces, tiques, vers),
- être stérilisé,
- être sociable et ne pas présenter de comportement agressif.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser un animal ne remplissant pas ces conditions.

4. Réservation

Toute réservation est considérée comme ferme après validation par le Prestataire et, le cas échéant, versement d'un acompte.

Les dates de séjour sont fixées à l'avance entre les parties.

5. Tarifs et paiement

Les tarifs sont exprimés en euros (€) TTC et sont communiqués au Client avant toute réservation.

Le paiement peut être exigé en totalité avant le début de la prestation ou selon les modalités convenues entre les parties.

Tout séjour commencé est dû dans son intégralité.

6. Annulation

En cas d'annulation par le Client :

- l'acompte versé pourra être conservé à titre d'indemnisation,
- toute annulation tardive pourra entraîner la facturation totale ou partielle du séjour.

En cas d'annulation par le Prestataire, les sommes versées seront remboursées.

7. Séjour et obligations du Client

Le Client s'engage à fournir :

- les affaires nécessaires au bien-être de l'animal (nourriture, traitement, objets familiers si nécessaire),
- toutes les informations utiles concernant l'animal (comportement, santé, habitudes).

Le Client reste responsable de toute information non communiquée.

8. Santé et soins vétérinaires

En cas de problème de santé ou d'accident, le Prestataire se réserve le droit de faire appel à un vétérinaire.

Le Client autorise expressément cette prise en charge.

L'ensemble des frais vétérinaires engagés reste à la charge du Client.

9. Responsabilité

Le Prestataire s'engage à apporter tous les soins nécessaires au bien-être de l'animal.

Toutefois, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas :

- de maladie ou décès lié à une pathologie préexistante,
- de blessure entre animaux malgré les précautions prises,
- de fugue si l'animal présente un comportement imprévisible et fugeur,
- d'événements indépendants de sa volonté (force majeure).

Le Client demeure responsable des dommages causés par son animal.

10. Retard et abandon

En cas de retard dans la récupération de l'animal, des frais supplémentaires pourront être facturés.

Sans nouvelles du Client dans un délai raisonnable, l'animal pourra être considéré comme abandonné et confié aux autorités compétentes.

11. Droit à l'image

Le Prestataire se réserve le droit de prendre des photos ou vidéos des animaux et de les utiliser à des fins de communication, sauf refus express du Client.

12. Données personnelles

Les informations collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la relation commerciale.

Elles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

13. Litiges et médiation de la consommation

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

14. Loi applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.